****

**Appel à projets**

**« Club sportif éco-responsable »**

Vous souhaitez engager votre club dans une démarche écoresponsable de réduction et de tri des déchets, intégrant les éducateurs sportifs et les licenciés ? Cet appel à projet est fait pour vous !

Dans le cadre de son Programme de Réduction des Déchets, la Métropole Rouen Normandie propose d’accompagner gratuitement 6 clubs sportifs de son territoire chaque année.

L’appel à projet, qui a déjà accompagné 62 clubs depuis 2013, vise à mobiliser l’ensemble d’une communauté sportive, dans une démarche globale d’éducation à la gestion des déchets et à l’éco-responsabilité individuelle. Il a été conçu pour intégrer parfaitement le rythme pédagogique des clubs quelle que soit leur activité sportive.

Pour l’année 2019/2020, jusqu’à six clubs ou regroupements de clubs seront sélectionnés, en fonction du projet environnemental qu’ils souhaiteront développer. Si vous êtes plusieurs clubs à utiliser un même complexe sportif, une candidature commune à tous les clubs est préférable.

Le but : réduire la quantité de déchets de votre club et augmenter ses performances de tri au quotidien et lors des évènementiels.

Apport de connaissances, animations et formations par les animateurs de l’éducation à l’environnement, diffusion de supports d’information adaptés aux différents publics et dotation de matériels (éco-cups…) sont au programme pour tous les acteurs des clubs.

Les candidatures seront sélectionnées par ordre d’arrivée des courriers et après étude des motivations ainsi que du projet pédagogique et environnemental.

**Objectifs**

Faire prendre conscience de la nécessité de réduire et de trier les déchets au quotidien et donner les moyens à chaque acteur du club et à leur famille de développer des pratiques écoresponsables.

**Conditions**

Cet appel à projets et ouvert à tous les clubs sportifs situés sur le territoire de la Métropole.

Les clubs seront invités à agir en faveur de la réduction et du tri sélectif des déchets pour une durée minimum de 3 ans.

Le Président du club (ou son représentant) est le garant du projet. Une charte d’engagement sera signée par les Présidents des clubs sélectionnés dans le courant du mois de septembre.

Du temps sera consacré pour les éducateurs sportifs à la formation par les animateurs de l’éducation à l’environnement à la thématique des déchets afin d’accompagner au mieux les licenciés.

Pour les clubs utilisant des locaux communaux, la commune doit être partie-prenante du projet. Il convient donc de vous rapprocher d’elle afin d’obtenir son accord de principe.

**Contenu de l’accompagnement**

**Pour le club sportif :**

* Formation (réduction et tri des déchets) pour les éducateurs sportifs.
* Diffusion d’un kit de communication (affiches et guides d’accompagnement).
* Mise en place du tri sélectif des déchets.
* Distribution de gourdes pour chaque licencié ayant signé une charte d’engagement.
* Gourdes et portants pour les joueurs des équipes engagées en compétition.
* Distribution d’éco-cups dans le cadre de l’organisation d’une ou plusieurs éco-manifestations sportives.
* En fonction du projet, des animations pédagogiques pourront être proposées.
* Un suivi du volume des déchets du club sera effectué tout au long de l’accompagnement par les services de la Métropole, les résultats lui seront communiqués.

**Si l’activité sportive se déroule dans des locaux communaux ne disposant pas d’une collecte de déchets recyclable, la commune peut également bénéficier d’un accompagnement relatif à ses équipements :**

* Formation du personnel d’entretien des locaux sportifs.
* Organisation de collecte de déchets recyclables pour les locaux sportifs.
* Mise en place de bacs de déchets recyclables.

**Modalités d’inscription**

* Le dossier d’inscription peut être retiré sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie ([www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr))
* Le dossier d’inscription est à retourner complété par les responsables des clubs au plus tard **15 mars 2022,** par courriel (education.environnement@metropole-rouen-normandie.fr) ou à l’adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

**Calendrier**

* Information du lancement de l’appel à projet dans le magazine de la Métropole (numéro de janvier-février 2022) et envoi du courrier aux communes janvier 2022
* Du 5 février au 15 mars 2022 inclus : dépôt des dossiers de candidature auprès de la Métropole
* Du 15 au 17 mars 2022 : sélection des candidats
* Le 20 mars 2022 : information aux candidats retenus
* A partir du 20 mars 2022 : début de l’accompagnement des clubs sélectionnés (formations, étude du volume des déchets, mise en place du tri…).
* Septembre 2022 : signature des chartes clubs et licenciés, distribution des gourdes (50cl) destinées aux licenciés et aux équipes engagées en compétitions, suivi du volume des déchets.

**Pour plus d’information**

**Contact : Anthony Trolet, service éducation à l’environnement, par email (****anthony.trolet@metropole-rouen-normandie.fr****) ou par téléphone au 02 35 52 93 18.**